

M1 – Médecine académique



Description

Des bases solides d'anatomie, physiologie et pathologie sont un élément essentiel de la formation de naturopathe. Il est primordial de comprendre la « mécanique » du corps pour être un bon praticien dans le domaine de la santé.

Le module d'anatomie, physiologie et pathologie regroupe la formation 1^{er} et 3^{ème} cycle ASCA, ainsi que le complément de formation nécessaire aux naturopathes visant à acquérir le diplôme fédéral.

Renseignements

Lieux de cours

Crissier (Vaud)

Route de Bois-Genoud 36
1023 Crissier

Sierre (Valais)

Promenade du Clos 1
3960 Sierre

Informations générales

www.ecoleagape.ch

Demande d'informations complémentaires

Par mail

ecoleagape@ecoleagape.ch

Par téléphone

+41 (0)78 735 34 04

Module de base M1

Objectifs

Connaître l'anatomie, la physiologie, la pathologie et comprendre le fonctionnement du corps humain et du vivant. Être capable de mettre en relation ses connaissances avec sa propre physiologie et celle de ses patients. Comprendre l'apparition, l'évolution et les conséquences des maladies des différents systèmes physiologiques. Disposer des bases théoriques permettant d'aller plus loin dans un processus de compréhension, d'autoformation et d'approfondissement du sujet. Acquérir un vocabulaire des termes médicaux. Identifier les possibilités, les conditions et les circonstances des patients et les adresser à d'autres spécialistes de la santé si nécessaire

Contenu *

Introduction à la biologie, chimie organique, minérale et biochimie

Connaissances médicales de base : Anatomie, physiologie

Approche en psychologie, psychothérapie et phases de développement de l'être humain, rôle du thérapeute

Terminologie médicale

Connaissances médicales de base : pathologies

Psychopathologies

Examens médicaux et cliniques

Pharmacologie

Epidémiologie

Mesures médicales d'urgence

Hygiène et protection anti-infectieuses

Référence à d'autres spécialistes

Concepts thérapeutiques

* le contenu de formation se base sur le [descriptif du module M1 édité par l'Oda AM](#)

Sommaire

Module de base

- Objectifs
- Contenu
- Prérequis

Informations pratiques

- Intervenants
- Titres obtenus
- Durée et coûts (yc examen)

Contrôle des compétences

- Admission
- Moyens auxiliaires
- Mise en œuvre
- Validité
- Système de notation
- Epreuves diverses
- Epreuves finales
- Réussite ou échec du module

Prérequis

Être en possession d'un(e) CFC, maturité gymnasiale, maturité professionnelle, diplôme de commerce ou de culture générale, baccalauréat ou titre jugé équivalent

Absence de procédure judiciaire et/ou de condamnation pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession

Un entretien avec la direction

Lors de l'inscription

- ❖ Remplir la fiche d'inscription avec une photo. Fiche d'inscription
- ❖ Lettre de motivation
- ❖ Extrait de casier judiciaire
- ❖ Curriculum vitae avec copie des attestations, certificats, diplômes

Après réception du dossier et règlement des frais d'inscription ainsi que l'examen du dossier, une confirmation d'inscription vous sera envoyée.

Informations pratiques

Intervenants

- ❖ Jean-Charles Bettan
- ❖ Vincent Corriveau
- ❖ Patrick Ducharme
- ❖ Julie Dumoulin
- ❖ Jacques Gardan
- ❖ Naiké Lambrigger
- ❖ Ronda Léchaire-Callahan
- ❖ Avé Némitz
- ❖ Anthony Van Rossem
- ❖ Pierre-Alain Vernet

Titres obtenus

- ✓ Diplôme de médecine académique
- ✓ Certificat modulaire M1 (examen OrTra MA)

Durée et coûts (y compris examen)

Considérer environ un week-end par mois



Contrôle des compétences

Admission

Le/la candidat(e) doit avoir suivi le cours préparatoire selon le descriptif du module auprès de l'un des prestataires de formation accrédités par l'OrTra MA.

L'admission à l'examen sera validée pour autant que l'étudiant(e) puisse attester une présence d'au moins 90% aux cours.

Cette clause est soumise à la procédure « Validation des acquis » disponible auprès de la Direction d'Agapê.

Moyens auxiliaires

Les moyens auxiliaires sont mis à la disposition du/de la candidat(e)

Mise en œuvre

Ce contrôle des compétences standardisé est préparé et réalisé par l'Ecole Agapê de manière centralisée au moins une fois par an.

Validité

5 ans à partir de la date du certificat de module

A noter que la reconnaissance est propre à l'école Agapê et que l'étudiant(e) doit passer l'examen du M1 auprès de l'IG Ten.

Système de notation / d'évaluation de l'épreuve finale

Le système de notation se base sur un système à 120 points. Pour obtenir la note, diviser le nombre de points obtenus par 24, (notation sur 5 + 1 de présence).

- ❖ **100 points** Sont en lien avec l'acquisition de la matière
- ❖ **10 points** E-learning, travail spécifique et préparation en classe
- ❖ **10 points** Présence, interaction, participation, respect en classe, application

Epreuves diverses

Durant le 1^{er} cycle, **6 examens écrits** portants sur

- ❖ Connaissances de base en biologie
- ❖ Connaissances médicales de base sur l'anatomie, la physiologie, la pathologie et l'anamnèse
- ❖ Approche en psychologie, psychothérapie et phases de développement de l'être humain, rôle du thérapeute
- ❖ Terminologie et mesures d'urgence

Durant le 3^{ème} cycle & compléments, divers examens sur les connaissances médicales de base

- ❖ Pathologies 8 examens
- ❖ Psychopathologie 2 examens
- ❖ Examens médicaux et clinique 1 examen
- ❖ Pharmacologie 2 examens
- ❖ Concept thérapeutique 1 examen

La moyenne des examens précités comptera pour 4/5^{ème} de la note finale du module M1

Epreuves finales

Pour clore la formation du module M1, un contrôle des compétences globales sera effectué, comprenant notamment

- a) Epreuve écrite *210 minutes ¾ de la note*
 - ❖ un questionnaire à choix multiples
 - ❖ un questionnaire à réponses brèves
- b) Epreuve pratique *30 minutes ¼ de la note*

L'examen de fin de module comptera pour 1/5^{ème} de la note finale du module M1

Réussite ou échec du module

Le module M1 sera considéré comme acquis pour autant que l'étudiant ait obtenu une moyenne de **minimum 4 sur 6** à ce module. L'ensemble de l'examen est noté au moyen de l'appréciation « **réussi** » ou « **échoué** ».

En cas d'échec, l'étudiant peut faire un examen de rattrapage **dans les 3 mois** suivant la réception du résultat et moyennant une participation financière. Pour ce faire, il devra faire suivre le formulaire dûment complété « Examen de rattrapage » à la Direction de l'école Agapê dans un délai de 3 semaines.

En cas de nouvel échec (au 2^{ème} passage), l'étudiant devra suivre à nouveau les cours de tous les sous-modules dans lesquels il n'avait pas obtenu la moyenne. L'examen de fin de module devra être repassé dans son intégralité.

Si l'étudiant échoue une 3^{ème} fois à cet examen, l'entier du module M1 doit à nouveau être suivi, pour autant qu'il obtienne l'accord de la direction d'Agapê.